

EN CETTE ANNÉE D'ÉLECTION MUNICIPALE, VOUS TROUVEREZ SUR CETTE PAGE, L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS PERTINENTES AINSI QUE LA DOCUMENTATION UTILE.

Voici les dates importantes :

Vendredi 17 septembre au vendredi 1 octobre 2021, jusqu'à 16 h 30 (sur rendez-vous) :
Période de dépôt des déclarations de candidature

Dimanche 31 octobre 2021 : Jour du vote par anticipation obligatoire

Dimanche 7 novembre 2021 : Jour du scrutin obligatoire

Une fois tous les quatre ans, vous êtes invités à élire un maire/mairesse ainsi que des conseillers (ères) qui veilleront à l'administration et au développement de la municipalité lors d'une élection municipale générale.

Étapes du processus électoral

- Inscription des électeurs non domiciliés à la liste électorale municipale
- Période de mise en candidature
- Dépôt de la liste électorale avant révision
- Proclamation des candidats élus sans opposition
- Rencontre des candidats en élection
- Commission de révision de la liste électorale
- Dépôt de la liste électorale révisée officielle
- Jour du vote par anticipation
- Jour du scrutin

Bureau du président d'élection

M. Jacquelin Fraser, président d'élection
309, 4^e avenue
Saint-Paul-de-Montminy, (Québec) G0R 3Y0
418-469-3120
info@stpauldemontminy.com

Les principales fonctions du président d'élection:

- Préparer l'élection et superviser le déroulement
- Nommer et former le personnel électoral
- Informer les électeurs des principales étapes du processus électoral
- Recevoir les déclarations de candidature
- Dresser la liste électorale municipale
- Établir la commission de révision de la liste électorale
- Organiser et diriger les opérations en ce qui concerne le vote par anticipation et le vote qui a lieu le jour du scrutin
- Superviser le dépouillement du vote
- Proclamer les candidats élus

CANDIDATS

Au Québec, la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités régit l'ensemble du processus électoral. Elle prévoit les dispositions applicables aux candidats.

Si vous souhaitez poser votre candidature aux prochaines élections municipales, veuillez consulter le guide produit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMH)

Pour être éligible à un poste de membre du conseil municipal, une personne doit :

Le Bureau de la présidente d'élection ajoute sur la liste électorale, à la suite d'une demande à cet effet, le nom des personnes qui ont le droit d'être inscrites sur la liste électorale, soit à titre de propriétaire d'un immeuble.

Formulaire SMR-9.1-Demande d'inscription à la liste électorale - Copropriétaires

Formulaire SMR-9.2-Demande d'inscription sur la liste électorale - Propriétaire unique

Demande d'inscription sur la liste électorale

Vous devez retourner le formulaire dûment complété au bureau de la présidente d'élection, à l'adresse suivante;

Bureau du président d'élection
M. Jacquelin Fraser
309, 4^e avenue
Saint-Paul-de-Montminy (Québec) G0R 3Y0

Si vous avez déjà fait une demande d'inscription sur la liste électorale dans le passé, vous n'avez pas besoin de refaire une demande. Par contre, si vous avez reçu un formulaire par la poste, c'est que nous n'avons pas en main de formulaire complété à votre nom. Il est donc nécessaire de la faire pour s'inscrire à la liste électorale.

Avis publics

2021-09-13 Avis public d'élection

Prochaines élections

Dimanche 7 novembre 2021 : Jour du scrutin obligatoire

[Calendrier électoral](#)

Liens d'intérêts

<https://www.electionsquebec.qc.ca/francais/municipal/>

<https://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/>